



Compte rendu du CHSCTD 93 du 19/11/2020

Les organisations syndicales dans leurs déclarations liminaires ont insisté sur la distorsion entre les chiffres donnés par l'Éducation nationale et les chiffres de la Santé Publique concernant les 0-19 ans.

Elles ont également insisté sur les droits de retrait exercés légitimement et dans une trentaine d'établissements du département par rapport à un protocole sanitaire à la fois flou et inapplicable, compte tenu du manque de moyens en personnels : nettoyage insuffisant, brassage des élèves dans le 1er degré du fait des absences non remplacées, brassage dans les collèges et lycées à la cantine, dans les couloirs, les classes.

Nous demandons des embauches massives de personnels enseignants (ouverture des listes complémentaires et d'admissibles), éducatifs, médico-sociaux, agent·ess d'entretien.

Deux vœux présentés par la FSU, SUD, CGT, FO ont été votés à l'unanimité :

Vœu 1 : demande d'explication sur l'écart entre les chiffres du ministère et les chiffres de Santé publique.

Vœu 2 : reconnaissance du droit de retrait exercé par les collègues en raison de risques de contamination à la COVID en raison du manque de moyens sanitaires et le non-respect de la distanciation. Non prélèvement des 1/30eme de salaire.

Les réponses du DASEN :

Droit de retrait : il n'y aura pas de prélèvement de salaire pour les jours de droit de retrait exercés **avant** que les collègues aient reçu la réponse négative du DASEN.

C'est une victoire pour l'ensemble des collègues dans le département ! Preuve s'il en fallait que la mobilisation paye !

Sur les enquêtes qui doivent être menées par l'administration et les représentant·es du CHSCTD : la secrétaire générale adjointe essaie d'expliquer que les enquêtes sont d'abord menées dans l'établissement par le CDE et un membre de la CHS locale. Ce n'est jamais fait apparemment, et de plus, en cas de désaccord, l'enquête du CHSCTD doit être déclenchée, ce qui n'est jamais fait non plus. Sur les modalités du droit de retrait, les chef·fes et IEN ont reçu un protocole du rectorat qui sera disponible sur le site du rectorat.

Revendication d'un enseignement en demi-groupes dans les collèges pour diminuer les brassages et respecter la distanciation : refus du DASEN sur les demi groupes (trop de travail pour les enseignant·es !), mais il nous informe que 48 collèges sur 130 ont été contactés pour étudier un système d'alternance de cours présentiel/distanciel, 1 jour sur 2, pour les 4e-3e.

Les organisations syndicales demandent la liste des collèges concernés et les critères. Le DASEN « ne l'a pas » ! Il s'agirait d'un problème de manque de locaux pour appliquer le principe 1 salle/1classe.

Les chiffres de la DSDEN sur la propagation du COVID dans les établissements scolaires au 17 novembre 2020 :

	Cas positifs	Cas contacts
Écoles	174 élèves 111 adultes	91 élèves 35 adultes
Collèges	313 élèves 70 adultes	153 élèves 27 adultes
Lycées	199 élèves 52 adultes	88 élèves 20 adultes
Circonscriptions	4 adultes	

Sur les embauches pour remplacer les personnels en éviction :

-annonce du recrutement de 600 contractuels pour les 1^{er} et 2nd degrés dans le 93, mais uniquement jusqu'en décembre !

- Constitution d'un pôle pour le remplacement des AED : en cours.

Les prochaines visites d'établissements qui seront effectuées par le CHSCTD 93 :

Lycée d'Alembert, Aubervilliers
Lycée Eugénie Cotton, Montreuil,
Collège Cachin, Blanc Mesnil
Collège Evariste Gallois, Epinay

Marisa Soumaré, représentante au CHSCTD 93 pour la CGT Educ'Action 93.